

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

IMPRIMEUR :

F.-X. LETOURNEAU

LA COLONISATION DANS LA GASPESIE

J'arrive d'une partie de la province de Québec, où la colonisation est la grande question du jour.

En effet, la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé, Bonaventure et Matane sent, plus que jamais, le besoin de la colonisation, mais de la colonisation forte et vigoureuse comme il ne s'en est encore jamais fait dans cette immense péninsule.

Nous avons dans ce pays en chiffres ronds 75,000 habitants, 25,000 dans chacun des trois comtés : et cependant 500,000 y seraient à l'aise.

On trouve dans cette péninsule tout ce qu'il faut pour alimenter une race forte et vigoureuse.

Il y a le sol fertile, le climat salubre, le bois et l'eau en abondance; les pêcheries.

Ce qui manque surtout ce sont les communications.

Bonaventure a un tronçon de chemin de fer ; Matane et Gaspé attendent le leur tout comme il y a vingt ans.

L'heure n'est pas aux récriminations mais le temps est venu, plus que jamais, d'agir et d'agir énergiquement.

Au moment où le Canada trouve le moyen de bâtir des chemins de fer par milliers de milles dans toutes les parties du pays, il est temps de donner à la Gaspésie ce grand levier moderne du progrès.

Il faut être juste : les choses sont en meilleur état maintenant que les années passées.

Les convois du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur circulent régulièrement de Matapédia, (le point de jonction avec l'Intercolonial qui traverse la vallée de la Matapédia du St-Laurent au Restigouche), à New-Carlisle, le chef-lieu de Bonaventure, soit un parcours de cent milles.

Les travaux sont en marche sur le nouveau chemin de fer de Gaspé, c'est-à-dire le chemin qui est la continuation de celui actuellement en opération.

Du terminus actuel du chemin situé entre New-Carlisle et Paspébiac au Bassin de Gaspé il y a une distance de cent milles environ. C'est-à-dire que la moitié seulement du chemin de fer du littoral de la baie des Chaleurs est construite. Il y a vingt ans que ce travail est commencé.

La nouvelle compagnie croit pouvoir l'an prochain faire circuler ses trains jusqu'à Port-Daniel, distance de vingt milles.

Combien de temps lui faudra-t-il pour atteindre Gaspé ?

C'est là le point capital pour la Gaspésie.

Le projet de cette compagnie était de bâtir une ligne à l'intérieur ; elle a dû accepter la condition qui lui a

été imposée de terminer la ligne du littoral, si elle voulait avoir une charle pour l'intérieur. Quand bien même elle se rendrait à Gaspé avec la ligne du littoral l'intérêt des deux comtés de Bonaventure et de Gaspé exige que tout le chemin de Matapédia à Gaspé fasse partie de l'Intercolonial.

La Gaspésie bénéficie, comme le font toutes les parties des provinces maritimes et toute la rive sud de Québec, des avantages de cette grande ligne nationale pour laquelle ils ont payé leur part.

Qu'il est regrettable que l'ancien gouvernement fédéral n'ait pas persisté dans sa décision première, de bâtir tout ce chemin lui-même comme embranchement de l'Intercolonial ! Ce pays ne serait plus reconnaissable aujourd'hui, si les convois du chemin de fer du gouvernement y avaient circulé depuis vingt ans. La population a bien des fois depuis exprimé le désir de voir le gouvernement du Canada s'emparer de ce chemin, le compléter et l'exploiter lui-même. Mais il y avait des obstacles qui semblaient insurmontables. En effet, on demandait au gouvernement d'acheter un chemin construit avec les subsides fédéraux et provinciaux et les contributions de la population, droits de passage et travaux, et d'y dépenser des sommes énormes pour le moderniser, le prolonger et de payer une somme considérable pour rachat de débetures et créances de toutes sortes.

Si le ministre des chemins de fer pouvait annexer à l'Intercolonial tout ce réseau de chemin de fer, il y trouverait une source de trafic et des revenus considérables tout en contribuant à développer un pays riche et en donnant à la population les communications qu'elle a droit d'avoir.

Je suis convaincu, qu'avant longtemps, le gouvernement du jour trouvera un moyen de résoudre cette question d'une importance majeure pour la Gaspésie. Il y a ensuite le chemin de fer projeté de l'intérieur et celui de Matane. Ces deux lignes sont nécessaires pour donner à cette partie du pays son plein développement.

Plus tôt elles seront construites mieux ce sera pour notre région.

Ces chemins de fer sont les grandes artères de la colonisation, car sans chemins de fer nul pays ne peut prospérer.

Mais en attendant que ces grands travaux s'accomplissent il y en a d'autres qui ont aussi leur importance au point de vue colonisateur.

Si le colon a besoin de chemins de fer pour transporter ses produits, il a aussi besoin de chemins ordinaires pour pénétrer dans l'intérieur de la péninsule et s'y établir. Ces chemins manquent partout dans la Gaspésie.

Certaines paroisses sont encore restreintes au deuxième ou troisième rang. Tout ce pays se développerait à vue d'œil si on avait des routes pour pénétrer dans l'intérieur. Comment voulez-vous que le colon s'éta-

blisse dans l'intérieur du pays quand il n'a pas de chemin pour s'y rendre? On a dépensé trop peu d'argent dans le passé pour les fins de colonisation. Une somme plus forte pourrait être employée utilement. On devrait trouver un moyen qui permet au gouvernement fédéral de contribuer régulièrement à la colonisation dans les anciennes provinces comme il le fait dans les nouvelles. Si nous gardions chez nous le surplus de notre population c'est-à-dire la jeunesse qui se disperse un peu partout au Canada et aux Etats-Unis, il n'y aurait pas de nécessité de dépenser un seul sou pour nous amener des immigrants de l'étranger. En vue du développement extraordinaire que prennent les nouvelles provinces de l'Ouest, il incombe plus que jamais aux anciennes provinces et à Québec surtout de garder chez elle sa population tout entière.

La Gaspésie aurait aujourd'hui 100,000 habitants si les gouvernements avaient, pour développer ce pays, pris les mêmes moyens qu'on a pris dans l'ouest canadien. Je n'hésite pas à dire que des progrès économiques ont été accomplis depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir. On y a fait plus de travaux utiles qu'on y en avait fait dans toute l'histoire de la Gaspésie. Il y a eu améliorations et progrès dans toutes les paroisses, tant dans le domaine provincial que fédéral, mais le travail ne fait que commencer. Sir Wilfrid Laurier et ses collègues de la province de Québec connaissent le pays à fond : il en est de même du premier ministre de Québec et de son cabinet.

Les deux gouvernements ont donné généreusement à la Gaspésie depuis quelques années, mais tout était à faire dans cet immense pays.

Les grandes questions qui priment toutes les autres pour le moment sont :

Dans le domaine fédéral, le parachèvement du chemin de fer jusqu'à Gaspé et son exploitation comme partie du réseau de l'Intercolonial soit par achat, bail ou autrement.

Dans le domaine provincial, l'ouverture des chemins de colonisation sur tous les points de la péninsule, propres au défrichement et à la culture.

Avec ces communications on don-

nera à la colonisation dans la Gaspésie une formidable poussée comme elle n'en a jamais eu et le pays tout entier en profitera.

CHARLES MARCIL.

UN DES NOTRES

Nous lisons ce qui suit dans le *Courrier de Salem* :

M. ELIAS VOYER

CANDIDAT AU CONSEIL DU QUARTIER CINQ

« Né à Rimouski, P. Q., le 7 septembre 1877. Suit un cours commercial au collège de Rimouski ; il fut diplômé à l'âge de 16 ans. Arriva à Fall River en 1894 ; travailla pendant deux ans comme expéditeur dans une manufacture ; réside Salem depuis 9 ans, a toujours occupé la position qu'il occupe aujourd'hui chez M. Paul N. Chaput. Fut collecteur et secrétaire des Forestiers Catholiques pendant 4 ans : est aujourd'hui, chef ranger de la cour locale. Fut délégué d'Etat des Forestiers Catholiques et fut choisi comme délégué à la convention Internationale. Il fut choisi par la cour d'Etat comme député ; haut chef ranger de la cour de Cambridge. S'il est élu, il travaillera pour les meilleurs intérêts de la ville et en particulier pour ceux des voteurs du Quartier cinq ».

M. Elias Voyer est le fils de feu Ferdinand Voyer, en son vivant marchand de notre ville. Ce jeune homme a laissé les meilleurs souvenirs au milieu de nous, et nous sommes heureux de lui souhaiter succès dans la campagne qu'il entreprend.

Le REMEDE du jour

" LA MURINE "

guérit sûrement toutes les petites affections des yeux : rougeurs, inflammations, démangeaisons, orgeoles, (orgueilleux), etc., etc.

Les spécialistes la recommandent.

L'OPTICIEN

L. Ph. Martin

vous la procurera au prix populaire.

—000—

Le secret de la bonne vue ce sont des lunettes appropriées.

Adressez vous à

L. Ph. MARTIN
OPTICIEN

C'est le seul endroit pour trouver sûrement les verres qui conviennent à votre vue, ou faire réparer les lunettes que vous avez déjà.

AVENUE DE L'ÉVÊCHÉ - RIMOUSKI

FRS. DUCHENE

Marchand en Gros et en Détail

EPICERIES de TOUTES SORTES
DE PREMIÈRE QUALITÉ

VINS ET LIQUEURS

provenant directement des pays de production.

TABAC CANADIEN en feuilles, un lot considérable à très bas prix.
PIPES, un très bel assortiment.

Prix les plus bas

Avenue de la Cathédrale RIMOUSKI.

NOTRE RESTAURANT

est très achalandé ; nous en remercions bien cordialement nos clients. Nous avons toujours : Fruits de toutes sortes, pommes, oranges, crème à la glace, liqueurs douces, biscuits, conserves, etc., etc. Nous servons des LUNCHS à toute heure. Faites-nous une visite, coin des avenues de L'ÉVÊCHÉ et de la CATHÉDRALE.

CARTES D'AFFAIRES

LEONIDAS DIONNE, FILS
AVOCAT ET LICENCIÉ EN DROIT
Rue de l'Évêché, RIMOUSKI.

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.

GAGNON & SASSEVILLE
AVOCATSAvenue de la Cathédrale, Rimouski.
Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance,
RIMOUSKI

HON. A. TESSIER, C.R., H. R. FISKE

Min. de l'Agriculture. AUG. TESSIER, JR

TESSIER, FISET & TESSIER
AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Évêché - Rimouski
Téléphone 63.Dr Edgar Couillard
ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécialité :

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureaux : rue St-Germain, Rimouski
(résidence de feu Theo. Couillard marchand)

DR FREDERICK SCHILLER

MÉDECIN-LICENCIÉ

de la Province de Québec et de

l'Etat de Californie, E. U.

STE-ANGÈLE DE RIMOUSKI
Téléphone Bellechasse.

J. C. GAUVREAU

CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Bureau : N° 38.

Téléphones Rés. privée : N° 6.

Agence des

Compagnies d'Assurances Canadiennes
suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.

LA CIE MONTRÉAL-CANADA.

LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.

LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT

à Rimouski.

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur

et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Mirrors, Imageries en tous genres. Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocat

RIMOUSKI.

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centimes.

Tarif des Annonces

1^{re} insertion, la ligne..... 10 centimes.
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 27 octobre 1905.

Mgr de Rimouski

Sa Grandeur est partie hier pour Chicoutimi où elle doit assister et donner le sermon demain, aux cérémonies du sacre de Mgr Blanche.

Congrès de Colonisation

A ST-JEROME LES 21, 22, ET 23 NOVEMBRE 1905

Un grand congrès de colonisation aura lieu à St-Jérôme de Terrebonne les 21, 22 et 23 novembre prochain. A cette occasion les documents suivants nous sont adressés pour publication :

DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES

Cabinet du Ministre.

Québec, 20 octobre 1905.

Monsieur le Directeur,

Nous attirons votre attention, sur la lettre d'invitation ci-jointe, qui a été adressée à tous ceux qui s'intéressent au mouvement de la colonisation dans la province de Québec.

Vous nous seriez particulièrement agréable en la publiant, dans un bon endroit, de votre estimable journal.

Nous profitons de l'occasion pour vous demander de propager l'idée de notre congrès, au moyen de votre journal, en donnant, aux organisateurs, toute la latitude possible afin qu'ils atteignent plus facilement vos lecteurs.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos biens dévoués serviteurs,

ALF. PELLAND,
RENÉ DUPONT,
Sec.

Québec, 19 octobre 1905.

Monsieur le rédacteur,

Depuis que j'ai l'honneur de faire partie du Conseil Exécutif de la province de Québec, en qualité de ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, j'ai cru qu'il était de mon devoir de visiter la plupart de nos principales régions de colonisation.

Au cours de ces voyages, j'ai recueilli des observations diverses et, maintenant, avant de donner effet à certaines réformes qui me paraissent désirables, je veux convoquer ceux qui s'intéressent aux choses de la colonisation, à Saint-Jérôme, les 21, 22 et 23 novembre prochain. Vous êtes cordialement invité à assister personnellement aux séances du congrès ou à envoyer un représentant.

Vous voudrez bien me communiquer le nom du représentant de votre journal afin de le faire bénéficier des réductions que les compagnies de transport ont bien voulu accorder à cette occasion.

En attendant que j'aie le plaisir d'une réponse, j'ai l'honneur de me souscrire

Votre bien dévoué,

JEAN PREVOST.

Voici des instructions dont ceux qui désirent prendre part à ce conventum peuvent faire leur profit.

RÉDUCTIONS SUR LES CHEMINS DE FER

Pour obtenir les réductions accordées par les compagnies de chemins

de fer au congrès de colonisation, il faudra :

1. Être porteur d'une carte signée par l'honorable ministre de la colonisation, des Mines et des Pêcheries, et la présenter au bureau des billets.

2. Acheter un billet d'un simple parcours, première classe, jusqu'à Saint-Jérôme.

3. Demander au chef de gare de faire remise d'un certificat désigné sous le nom de « Standard Certificate ».

4. Conserver ce certificat et le présenter à Saint-Jérôme aux secrétaires du congrès pour être contre-signé.

5. Présenter le même certificat, une fois contresigné, au représentant des compagnies de chemins de fer, M. George H. Webster, qui assistera aux séances du congrès ; lui faire, remise du montant de 25 cents pour chaque certificat et lui demander de vouloir bien le viser : ce qui donnera droit, sur présentation à l'agent de la station de Saint-Jérôme, à un billet gratuit pour le retour.

PROGRAMMES DES SÉANCES

1er jour. — Réserve de colonisation. — Le colon et l'exploitation forestière.

2ème jour. — Le colon et les chemins. — Transport par chemins de fer et par voies d'eau. — Le colon de bonne foi et le spéculateur. — Le rapatriement et l'immigration.

3ème jour. — Le colon et l'agriculture. — La colonisation sportive. — Le colon et l'école. — Les sociétés de colonisation.

Il y aura aussi des conférences sur nos principales régions de colonisation.

Soirée intéressante

Monsieur G. Boyer, M. P. pour Vaudreuil, devait donner, samedi soir, une conférence sur différents sujets agricoles. Malheureusement, en arrivant ici, ce Monsieur s'est trouvé assez sérieusement indisposé et a été forcé de s'en retourner samedi matin. Tout de même les cultivateurs, membres du cercle agricole et autres qui s'étaient réunis pour entendre le conférencier et n'avaient pas été prévenus de son départ, ont pu passer une soirée très intéressante. Réunis en assez grand nombre, dans la salle d'audience du Palais de Justice, sous la présidence de M. Samuel Coté, ils ont eu l'avantage d'entendre ce dernier leur donner des conseils bien pratiques sur l'agriculture, et ont ensuite causé entr'eux de cette science qui les intéresse au plus haut point, chacun mentionnant les expériences faites pendant la dernière saison et les résultats obtenus. Un fait extraordinaire suivant nous a été cité. Monsieur Joseph Côté fils d'Elzéar, un jeune cultivateur bien intelligent et pratiques nous a dit que de la semence de 6 livres de patates « uncles Sam » obtenues de la ferme expérimentale, il a récolté deux quarts et un seau d'excellentes patates, à peu près 350 livres. Bref la réunion a été des plus intéressantes. Nous nous demandons : pourquoi les cultivateurs ne se réunissent ils pas ainsi plus souvent ? Les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles peuvent fournir l'occasion pour ces réunions, et les cultivateurs devraient s'empressez de se joindre à ces associations qui font tant de bien, et coûtent si peu en considération des avantages qu'elles procurent. Mais enfin, si, pour une raison ou une autre, on n'aime pas les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles, pourquoi n'aurait on pas au moins les *veillées agricoles* où les cultivateurs pourraient se réunir et parler d'agriculture, et alors nous verrions des réunions intéressantes comme celle que nous avons eue samedi soir.

Société médicale DU GOLFE

Cette société a tenu une assemblée à Mont-Joli, la semaine dernière. Treize médecins étaient présents ; Les docteurs Ross et Lavoie, Ste-Flavie ; Geo. Pinault, Campbellton ; Martin, Amqui ; Cloutier, Cedar-Hall ; Desorcy, St-Octave ; Hardy, St-Gabriel ; Duchaine, Ste-Angèle ; Belisle, Ste-Luce ; Gauvreau et Le-page, Rimouski ; Bélanger, Bic, et Bonnier du Bureau d'hygiène Provincial.

Le Dr Geo. Pinault a donné une conférence sur l'appendicite qui a fort intéressé son auditoire.

Le docteur Pinault est déjà un chirurgien en vue du Nouveau-Brunswick. Il parle d'expérience.

S'il faut en juger par la longueur qu'a duré leur séance, depuis neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi, sans interruption, les médecins de notre district ont dû prendre d'importantes décisions.

Nous savons que la question du tarif est chose réglée. Le secrétaire le fera publier sous peu, et il sera affiché en chaque bureau de médecin. A l'avenir, inutile pour les patients de courir au rabais : le tarif est uniforme, jeunes et vieux s'y conformeront.

La prochaine réunion régulière aura lieu à Carleton, Baie des Chaleurs, au mois de juillet 1906.

Tous les médecins sont priés de mettre à l'étude, d'ici là, « la tuberculose » sujet qui y sera traité aussi en détail que possible.

La Société Médicale continue d'être un succès.

Les fondateurs en sont enchantés.

St-Roch de Québec vient de perdre deux de ses principaux citoyens : le chevalier Charles Brochu et M. J. A. Langlais, libraire. Ces deux messieurs ont, pendant plusieurs années, joué un rôle important dans la cité de Québec.

AFFAIRES MUNICIPALES

A sa réunion de lundi dernier, le conseil de ville a adopté un règlement concernant l'aqueduc et les canaux d'égoût. L'aqueduc et les canaux d'égoût sont libres. Ne s'en servent que ceux qui le désirent. Cela nous paraît assez extraordinaire en autant qu'il s'agit des canaux d'égoût qui ont été bâtis dans l'intérêt de la propreté publique.

Ceux qui se serviront de l'aqueduc, devront aussi se servir des canaux d'égoût. Le coût de la prise d'eau à l'aqueduc est le même pour tous : \$6.00, de plus 2.00 pour w.c. 2.00 pour bains, et 50 cts pour chaque animal.

Deux taxes sont imposées, une pour les dépenses générales de la ville, et l'autre pour l'intérêt et le fond d'amortissement sur les débetures émises pour le paiement de l'aqueduc et des canaux d'égoût. Cette dernière sera prélevée sur toutes les propriétés, même celles ordinairement non imposables. Ces deux taxes forment 90 cts dans \$100.00.

Monsieur le secrétaire-trésorier, F. X. Proulx, est chargé de toute la collection et devra donner tout son temps aux affaires de la ville. Son salaire sera \$200 par année, plus 5% sur la collection. Monsieur Proulx abandonnera sa charge de député régistrateur.

Nous croyons qu'on devrait faire un service spécial de l'aqueduc et mettre à la tête de ce service un homme compétent pouvant se mettre parfaitement au fait du fonctionnement d'un aqueduc. Cette suggestion devrait être acceptée, la ville aurait tout à y gagner.

IMPORTANT

On nous adresse la note suivante :

Rimouski 26 oct. 1905.

Monsieur,

Au prix des plus grands sacrifices, notre ville construit aujourd'hui un aqueduc qui coûtera dans les \$120,000 à \$130,000. Monsieur l'ingénieur Mignault est chargé de surveiller les travaux pour la ville et, pour cela, cette dernière lui paie 5 p. c. sur le montant du contrat, ce qui forme une très jolie somme. M. Mignault doit visiter les travaux deux fois par mois, et laisser tout le temps, sur le terrain des travaux, un ingénieur diplômé pour le remplacer. Voulez-vous nous dire si M. Mignault remplit les obligations qui lui sont imposées par son contrat avec la ville ?

Votre etc.

Pour répondre à notre correspondant, nous sommes allés aux informations et, à notre grande surprise, nous avons appris que, depuis le départ de M. Dupont, au commencement de septembre dernier, aucun ingénieur diplômé ne remplace M. Mignault en son absence. Nous payons donc pour rien ou presque rien. Nous engageons notre conseil, chargé de protéger les intérêts des contribuables de voir immédiatement à faire cesser cet état de choses tout à fait déplorable.

FEU M. WILLIAM FLYNN

La paroisse de Percé a perdu, à la fin de la semaine dernière, un de ses citoyens les plus marquants et les plus respectés. Monsieur William Flynn, percepteur des douanes pour le port de Percé, est décédé à l'âge de 69 ans. Ce Monsieur était le père de M. l'avocat A. E. Flynn, de New-Carlisle. l'oncle de l'honorable E. J. Flynn, et le beau-père de M. l'avocat Auguste Beaudry, de Percé.

Nos condoléances aux membres de cette famille.

LE SOLEIL

A l'occasion de changements importants dans son établissement, le « Soleil » de Québec a publié, le 21 courant, un numéro souvenir tout à fait important. Superbes litographies, articles par quelques-uns de nos littérateurs les plus distingués se trouvent à profusion, dans les trente-deux pages de texte. Evidemment le journalisme canadien-français, depuis quelques années fait son chemin et devient important. Nous reproduisons sur notre première page un article remarquable sur la colonisation, emprunté à ce numéro et dû à la plume de M. Charles Marci, député de Bonaventure. Nous souhaitons plein succès à notre confrère qui évidemment marche dans la voie du progrès.

ST-DONAT

Oct. 1905.

Nous devons les plus sincères remerciements à notre député, l'hon. M. Tessier pour l'aide qu'il a bien voulu accorder à notre paroisse, depuis trois ans, pour l'ouverture de la route dite des *écorchis*. Cette route conduit de St-Donat à St-Gabriel, elle est déjà construite sur une certaine distance, et lorsqu'elle sera complètement terminée, elle sera des plus favorables à la colonisation. Les terres sur le parcours de cette route sont excellentes ; plusieurs sont déjà occupées par des colons vigoureux et ces derniers ont, cette année, fait des récoltes abondantes.

Il était presque considéré comme impossible de passer une route à cet endroit, mais l'habileté des directeurs des travaux, M. Samuel Caron a triomphé de tout, et nous aurons une très belle route. Nous espérons que l'hon. Ministre voudra bien continuer son patronage à ces travaux importants.

ST-SIMON

19 octobre 1905.

On vient de célébrer avec éclat les noces d'or de M. et Mme Basile Caron de cette paroisse.

Leurs parents n'ont pas laissé passer cette belle occasion sans témoigner leurs sentiments d'affection aux estimés jubilaires.

Après une deuxième bénédiction nuptiale, les deux vieillards furent reconduits chez M. Charles Gauvin, où un copieux repas les attendait.

Après les compliments et les félicitations d'usage on se rendit à la demeure des héros de la fête où un grand dîner de famille fut servi. Puis un splendide banquet eut lieu, le soir, chez M. Louis Gagnon.

A cette dernière agape plus de 80 personnes ont pris part.

La soirée s'est passée au milieu d'amusements variés. M. et Mme Basile Caron jouissent d'une parfaite santé. N'ayant pas eu d'enfants, ils ont adopté deux filles qui sont à la tête de charmantes familles, et deux garçons dont l'un est aujourd'hui prêtre, M. l'abbé Georges Bouillon.

La célébration de ces noces d'ar a laissé chez tous ceux qui y ont participé les meilleures impressions.

Mariages

Mardi dernier, à St-Fabien, a été célébré le mariage de M. le notaire C. H. Laflamme à Mlle Eva Martin. La cérémonie présidée par le frère de la mariée, le Révérend Monsieur Emile Martin, curé de St-Onésime, a été très imposante. Les morceaux de chant rendus par Melle S. Beaulieu, de Ste-Flavie Station et B. de Fraserville ont pour beaucoup contribué à réhausser l'éclat. Les nouveaux époux sont partis pour un voyage de noces, nos meilleurs souhaits les accompagnent.

Lundi à St-Anaclet a été célébré le mariage de Monsieur Alfred Beaulieu, barbier de cette ville, et de Melle Piueau.

Mardi en cette paroisse, Monsieur Thomas Vignola fils de Germain Vignola, de St-Anaclet, a épousé Melle Leclerc, fille d'Eusèbe. Nos meilleurs souhaits.

—Le 10 octobre Mgr Blais a administré le sacrement de confirmation à 28 garçons et 32 filles à la cathédrale de Rimouski.

Notre excellent ami, M. le Dr Josué Martin, ancien député de Bonaventure est en ville.

AVIS

Nous ne serons responsables dans les comtés de Rimouski et Matane d'aucune dette contractée en notre nom, soit pour matériel vendu, voitures louées, ou pension d'hommes à notre emploi, etc., sans un ordre du sousigné.

La Compagnie de Téléphone de Bellechasse,

Par J. F. DEMERS, M. D.

Gérant.

Avis aux actionnaires

Vous êtes priés d'assister à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Commerciale de Ste-Flavie Station, qui aura lieu le 2 novembre 1905 à sept hrs P. M., au siège principal de la compagnie dans la bâtisse de Levoque & Fils, Village Mont-Joli, (Ste-Flavie Station), comté de Matane, district de Rimouski, afin de procéder à l'élection d'un Bureau de directeurs et à la transaction de toutes autres affaires importantes concernant la dite compagnie.

P. H. A. CARON,

Sec. pro-tem.

Ste-Flavie Station, 17 octobre 1905.

Province de Québec }
District de Rimouski, } Cour SUPERIEURE

No 3212

In re : Dame Marie Alphonsine Lamontagne, épouse de Napoléon Gagnon, marchande, de Mont-Joli, Insolvable.

La dite insolvable ayant, ce jour, fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ces dits créanciers d'être présents devant le Prototaire, au palais de Justice à Rimouski, à dix heures du matin, le six de novembre 1905, pour donner leur avis sur la nomination du curateur et des inspecteurs.

V. E. PARADIS,

Gardien Prov.

POULIOT & DRAPEAU,

Procès du requérant.

Province de Québec, }
District de Rimouski, } COUR SUPERIEURE

No 3207

In re : Jules Brisson, de la paroisse de Ste-Blandine, marchand, Insolvable.

Le dit Jules Brisson ayant, ce jour, fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ces dits créanciers d'être présents au bureau du Prototaire, à Rimouski, à dix heures du matin, le 30 octobre courant (1905) pour donner leur avis sur le choix du curateur et des inspecteurs.

V. E. PARADIS,

Gardien provisoire.

POULIOT & DRAPEAU,

Procès du requérant.

Rimouski, 20 octobre 1905.

Pharmacie St-Germain

Dr L. F. LEPAGE, Propriétaire

La Pharmacie St-Germain peut maintenant lutter avantageusement avec les grandes maisons du genre au pays. Son stock vient d'être considérablement augmenté, et les prix seront très bas.

Messieurs les marchands pourront se procurer, à l'avenir, aux prix du gros, tous les articles de pharmacie dont ils pourront avoir besoin, pour répondre à la demande de leur clientèle.

Une visite est respectueusement sollicitée.
Rue St-Germain, - Rimouski.

NAISSANCE

Le 26 courant, l'épouse de M. le notaire Gagnon, de St-Octave de Méltis, un fils.

NOTES LOCALES

— Madame Paradis, de Sandy Bay, est l'hôte du docteur Gauvreau.

— Monsieur Alexandre Fraser, et sa nièce, Melle Eugénie Fournier, de Matane, étaient en ville dimanche et lundi derniers.

— Monsieur le notaire J. E. L'Arrière, de Sandy Bay, était chez son gendre, monsieur le Dr J. Gauvreau, au commencement de la semaine.

— Plusieurs correspondances formellement remises au prochain numéro.

— Notre ami, Monsieur P. E. D'Anjou, marchand, du Bic vient de publier un magnifique catalogue de son bel et prospère établissement de commerce. M. D'Anjou fait des affaires considérables, et nous lui souhaitons que, dans l'avenir comme par le passé, il marche de progrès en progrès.

— Les nombreux amis de Monsieur Zénon Ouellet, menuisier entrepreneur et manufacturier, du Bic, ont, mardi dernier, célébré avec enthousiasme le 31e anniversaire de naissance de ce Monsieur. Banquet, discours, feu d'artifice, rien n'a manqué.

— M. A. F. Beaulieu, marchand, de Sayabec, était de passage à Rimouski hier. Il est venu voir son fils Joseph, étudiant en versification au Séminaire.

— Madame Yve Alphonse Matte est descendue à l'Anse-aux-Griffons pour y résider avec son fils, Monsieur le curé de cette paroisse.

— Madame Pierre Normand, de Ste-Flavie station, était de passage à Rimouski aujourd'hui.

— Mademoiselle M. Caron remplace M. F. X. Proulx au bureau d'enregistrement.

— M. J. H. Courchesne, de retour depuis quelques jours, de Paspébiac, où il a passé l'été, nous dit que les récoltes dans cette région ont été bonnes; la pêche surtout rapporte beaucoup actuellement, la morue est en abondance.

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte à l'effet de mettre "La Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska" sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada, augmenter le capital de la Compagnie, changer le système de souscription d'actions, et pour d'autres fins.

N. BERNIER,
Sec.-Trés. de la Compagnie.

Rimouski, 23 octobre 1905.

ETIT MANUEL ANTIALCOOLIQUE

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, l'an mil neuf cent cinq, par R. Ph. Sylvain, chanoine, au ministère de l'Agriculture.

Les Sœurs du Saint-Rosaire désireuses de voir le PETIT MANUEL ANTIALCOOLIQUE faire tout le bien désiré par son auteur ont réduit le prix à 5 cts l'exemplaire; 50 cts la douzaine; \$3.00 le cent; \$20.00 le mille.

Les frais de transport sont à la charge des destinataires.

A ce prix, les parents les plus pauvres pourront procurer à leurs enfants cette brochure si utile dans la famille et dans la société.

Nous faisons faire un autre tirage à \$8.00 le mille, sur papier plus commun, pour la grande propagande.

Toute commande devra être adressée aux Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski.

ASSOCIÉ DEMANDÉ

On demande un associé pouvant disposer de \$500 pour construire un moulin à scie, dans un endroit très payant. S'adresser par lettre XXX, au "Progrès du Golfe", Rimouski.

A VENDRE OU A LOUER

Deux emplacements situés sur un des plus beaux sites de Rimouski, près des couverts en construction. Magnifique bocage sur ces terrains.

S'adresser à
L. N. ASSELIN.

AVIS

Je viens d'ouvrir à Rimouski une boutique pour la

Préparation du bois et moulures de toutes sortes

qui sera en marche lundi le 30 de ce mois.

Aussi dans un mois, je ferai marcher un "carriage" et je ferai mon possible pour donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.

Georges A. Marois

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Nouvelle Installation Stock considérable

M. Geô. Durette, pour répondre aux besoins toujours croissant de sa nombreuse clientèle, a fait faire de grandes améliorations à son magasin; son stock a été considérablement augmenté, acheté directement des plus grandes maisons au pays. Afin d'inaugurer cette nouvelle installation, il a décidé de faire une

Grande vente spéciale

Du 1er au 12 novembre.

Durant cette grande vente, vous pourrez acheter une splendide montre WALTHAM 15 pierres garantie, pour \$7.00. Prix ordinaire, \$10.00.

Très bonne HORLOGE, 8 jours, sonnant à les 4 heures, parfaitement garantie pour \$1.95.

Reveil-matin, pour 65c.

Magnifiques bagues en or solide, depuis \$1.00 à \$30.00. Jones en or solide, depuis \$2.00 à \$15.00. Chaines de montres, depuis 25c. à \$10.00. Bracelets, depuis \$1.00 à \$9.00.

Aussi, magnifiques épingles à cravates, jusqu'à \$3.00

Grand assortiment de montures de lunettes, en aluminium, gold field, etc., etc.

PIPES, PORTECIGARES, Etc.

Profitez de cette bonne occasion pour faire des achats à une aussi grande réduction.

Une visite respectueusement sollicitée.

G. DURETTE

HORLOGER-BIJOUTIER

Avenue de la Cathédrale, Rimouski

A VENDRE

Un char de pommes fameuses et pommes d'hiver, à \$2.00 le quart.

Un char de raisin bleu ou rouge, à 25c. le panier.

Les patates blanches, première qualité, seront payées 25c. par 60 livres, en échange.

S'adresser à P. H. MENARD,

A LA STATION

ON DEMANDE DE SUITE

30 FAMILLES

pour travailler dans une manufacture de coton à VALLEYFIELD, P.Q.

TRES BONS GAGES

On peut s'adresser d'ici au 1er novembre à

ROBERT LALONDE

Hotel St-Germain à Rimouski ou à Hotel Pouliot à Amqui.

A VENDRE

Un atelier complet de photographie, comprenant les appareils les plus modernes pour ouvrages sur cartes ou sur zinc. Excellente occasion pour quelqu'un qui veut s'établir. Très bon poste qui serait aussi loué à bonnes conditions. Possession immédiate. Ecrire ou demander personnellement des renseignements à M. A. T. ROSTAN, horloger-bijoutier, Amqui, P. Q.

Grande Vente

d'Ouverture de la saison d'Automne

Les plus hautes nouveautés

EN MANTEAUX, JUPES, BLOUSES, COLLERETTES, PELLETIERES, Etc., Etc. AUSSI: l'Assortiment le plus considérable de HARDES FAITES, PARDESSUS EN DRAP, EN MELTON, OU EN CHEVIOT.

PRIX TRES BAS.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE.

S. FISHER RIMOUSKI.

Province de Québec }
District de Rimouski } COUR SUPERIEURE
No 3206

In re: Paschal E. Beaulieu, de Lac au Saumon, marchand, insolvable.

Le dit Paschal E. Beaulieu, ayant fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, ce jour, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire, à Rimouski, le trente octobre (1905) à onze heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination du curateur et des inspecteurs.

V. E. PARADIS,
Gardien provisoire.

POULIOT & DRAPEAU.

Procs du requérant.
Rimouski, le 18 octobre 1905.

Contrat de la malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 8 décembre 1905, pour le transport des malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années trois et six fois par semaine, aller et revenir, entre Matane et Ste-Anne des Monts et Matane et la Station du Chemin de fer à Little Méris à commencer le 1er avril prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Matane, Ste-Anne des Monts, et autres bureaux sur la route et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

G. C. ANDERSON,
Surintendant.

MINISTÈRE DES POSTES,
Division du Service des Malles.
Ottawa, le 19 octobre 1905. No. 27, 3 f.

A VENDRE

Un pouvoir d'eau, moulin à farine, maison et autres dépendances. Le tout situé, à Sellarville, Comté de Bonaventure, près du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et à cinq milles de la station Matapédia, sur l'Intercolonial. Conditions faciles.

S'adresser sans retard au Séminaire de Rimouski, P. Q.



Contrat de la malle

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 24 novembre 1905 pour le transport des Malles de Sa Majesté sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années une fois par semaine, aller et revenir, entre Gaspé et la Côte Nord du Fleuve St-Laurent, si par bateau à vapeur, et 2 fois par mois si par goélette, à commencer à l'ouverture de la navigation prochaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Gaspé, Pointe aux Esquimaux, Natashquan et autres bureaux intermédiaires, et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

MINISTÈRE DES POSTES,
Division du Service des Malles.
Ottawa, le 2 octobre 1905

G. C. ANDERSON,
Surintendant.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire d'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous:

- (1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.
- (2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.
- (3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,
Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Cms.

The Victoria Company

La Compagnie Victoria

Gérant à Rimouski, Qué.,

Arthur Chamberland

C'est une maison qui fait le commerce de pianos, d'harmoniums et de clavignaphes. Elle a été fondée en vue de réduire de vingt-cinq à trente-trois pour cent les prix du détail dans ces deux lignes de commerce et elle est en relations d'affaires avec les

MEILLEURS FACTEURS DU CONTINENT.

Dans toute maison de commerce le clavignapher (typewriter) est devenu une nécessité. L'écriture à la machine est plus parfaite, plus rapide et moins pénible que l'écriture manuscrite. Aujourd'hui, une lettre d'affaires écrite à la plume fait chétive mine.

Tout homme d'affaires garde copie de ses écritures, tant pour soulager sa mémoire que pour vérifier l'exactitude de sa correspondance, etc. L'emploi d'un BON clavignapher permet de produire jusqu'à dix copies à la fois, en moins de temps qu'il en faut pour griffonner une simple feuille. Quelques heures suffisent pour se familiariser avec l'usage du typewriter "EMPIRE", le meilleur sur le marché, plus facile à manier qu'une machine à coudre.

Le jeune homme ou la jeune fille, devenu clavignaphiste habile, est sûr de trouver, au besoin, un emploi lucratif qui lui permettra de sustenter son existence et de secourir les siens.

Procurez à vos enfants un BON typewriter pour qu'ils deviennent d'excellents praticiens; c'est une des meilleures polices d'assurance contre les revers de fortune.

Font usage du clavignapher "EMPIRE" à Rimouski: MM. Tessier & Fiset, Gagnon & Sasseville, Jean P. Martin, Léonidas Dionne jr., Avocats; J. V. Gagnon, J. C. H. Leflamme, Notaires; Dr L. F. Lepage, (Pharmacie de Rimouski); J. A. Talbot, H. G. Lepage, Marchands; La maison Price Bros; Le Bureau du protonotaire, Melle E. Vignola, professeur, etc.

Le Pacifique Canadien emploie 425 "EMPIRE" sur son réseau de chemin de fer.

Notre Prix: \$60.00

Notre gérant, qui est l'un des vôtres, sollicite votre patronage.

Couillard, Fils & Cie

Importateurs de Nouveautés

Rue St-Germain,

RIMOUSKI.

Grand Assortiment de Nouveautés

Le plus beau choix de marchandises nouvelles, comprenant:

Tweeds pour costume, Étoffes à robe, Mousseline, Tweeds pour habillements de messieurs, Cheviots, Etc.

DÉPARTEMENT DES HARDES FAITES

Matinées, Blouses pour dames, Jupes, etc., au grand complet.

Nous attirons spécialement l'attention sur notre assortiment de Tapis, Prêlarts, Pôles, Rideaux, Meubles de toutes sortes et une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement des maisons.

Seul agents à Rimouski, des célèbres peintures préparées SHERWIN-WILLIAM.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SUCCURSALE DE CEDAR HALL, sous la gérance de M. P. LABERGE, N.P.

Dépôts en comptes courants et affaires de banque en général.

Département spécial d'Épargne sur Certificat de Dépot à 3½ et 4%

Certificat de Dépot

A trois mois de cette date, La Banque Provinciale du Canada remboursera à M. J. A. OSTIGNY, de New-Bedford, ou à son ordre sur délivrance des présentes, cinq cents Dollars déposés ce jour, avec intérêt sur ce montant payable aux taux et conditions ci-après énoncés.

Trois pour cent (3%) d'intérêt par année sera payé pour le terme des présentes. Trois et demi pour cent (3½%) d'intérêt par année, à compter de ce jour sera payé si ce dépot est continué sans interruption pour le terme des présentes et au moins pour celui des deux semestres suivants.

À l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent, ce contrat de dépot sera censé être continué par le déposant pour le semestre suivant à moins que le dit déposant ne notifie la Banque par écrit, à son bureau principal, à Montréal, de son intention de retirer ce dépot, et ce au moins huit jours avant l'expiration du terme des présentes ou du semestre alors courant.

Nonobstant les conditions ci-dessus, le déposant pourra en aucun temps retirer tel dépot après l'avis préalable ci-dessus mentionné, mais dans ce cas aucun intérêt ne sera payé pour toute fraction d'un terme des présentes ou d'un semestre non entièrement écoulé.

La Banque pourra rembourser ce dépot à l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent.

Fait à Cedar Hall ce... sixième... Jour du mois de novembre... l'an 1904

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Par M. P. LABERGE

Gérant-Local.

Dépôts aussi reçus à 3% sur livret, depuis \$1.00 en montant.

PAUL LAIR

CONSTRUCTEUR DE

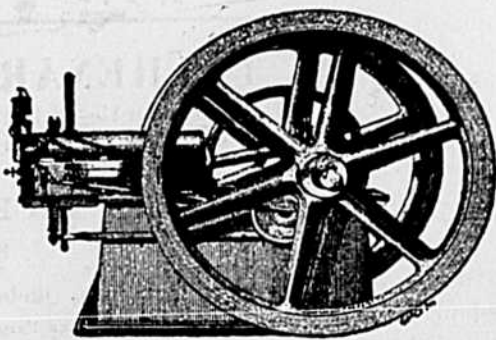
Moteurs à Pétrole, à Gaz ou Gazoline

Stationnaires, Marines, Portatifs, Verticaux, Horizontaux et de tous modèles.

Nos machines

sont les seules sur le marché pouvant employer indifféremment le pétrole, (huile de charbon) Gaz d'éclairage et naturel, Gazoline et Naphta.

Demandez notre catalogue.



1240-1242, rue Notre-Dame, Montréal

On peut voir fonctionner un de nos engins, à Rimouski, au bureau de l'imprimerie; aux Trois-Pistoles, chez M. Jos. Rioux, marchand, etc., etc.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LEPAGE
(BRANCHE DU DISTRICT DE RIMOUSKI)

CHAPITRE IV

(Suite.)

Un autre fils de René Lepage, Germain, surnommé de *St-François*, marié comme on l'a vu à Marie-Marguerite Gariépy, alla rejoindre son frère à Terrebonne peu de temps après que celui-ci en eut été nommé le curé. C'est dans l'église érigée par les soins de l'abbé-seigneur ou du seigneur-abbé, car, comme dit Scarron :

..... car il n'importe guère que "seigneur" soit devant ou "seigneur" soit derrière, c'est dans l'église de Terrebonne, dis-je, que fut inhumé, le 17 octobre 1755, le chef du clan Lepage de cet endroit, de même son épouse, le 5 mai 1763, et que des seize enfants issus de leur union, quatorze furent baptisés.

CHAPITRE V

Le fils de René Lepage : Paul Lepage "de Molé", co-proprétaire de la seigneurie de Lessard, et lui associé son surnom. — Un marché de dupe. — Ce qu'il advint de cette seigneurie. — Sa descendance.

Le 8 mars 1696, Pierre Lessard et Barbe Fortin, sa femme auparavant veuve de Pierre Gagnon (père de l'épouse de René Lepage), avaient concédé du comte de Frontenac une lieue et demie de terre de front sur deux lieues de profondeur, à partir de la limite est de la seigneurie de Saint-Barnabé (c'est-à-dire à la ligne nord-est de la terre occupée aujourd'hui par M. Elzéar Bélanger) et s'étendant le long du fleuve jusqu'à l'extrémité est de l'anse-aux-Coches ou pointe aux *Petits-Bouleaux*, ce à la condition, disait l'acte (1), que les enfants des deux mariages de la dite Fortin se partageraient cette seigneurie également entre eux après le décès du concessionnaire.

Au mois d'août 1747, Paul Lepage de Molé, marchant sur les traces de son père, acheta de Pierre Bélanger, marié à Geneviève, fille de Pierre Lessard, une demi-lieue de cette seigneurie à prendre à la Pointe-au-Père; quelques jours plus tard, il acquit de son frère, Nicolas-Dominique, et de son beau-frère Pierre Côté marié à l'unique de ses sœurs qui se soit mariée, Marie-Anne les prétentions qu'ils pouvaient avoir dans ce bien seigneurial. Au mois de juin suivant, Louis Gagnier-Bellavance, un autre gendre de Lessard, lui céda à son tour, vingt-un arpents et demi du front enfin par un acte d'accord sous seing-privé passé le 20 juin 1750 devant le R. P. Ambroise, récollet, missionnaire à Rimouski (1744-1767), il abandonnait à son frère aîné, Pierre, propriétaire pour moitié de Rimouski, tous ses droits sur cette seigneurie, environ un neuvième dans l'autre moitié par le décès de ses père et mère, moyennant onze arpents de front sur deux lieues de profondeur, ce qui conséquemment donnait un front de 74 arpents à son domaine.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'au 17 juin 1775, alors que les héritiers Lepage firent le partage de la seigneurie des Lessard. Ils commencèrent chaîner pour le sieur de Molé 63 arpents, à l'extrémité nord-est desquels une borne fut plantée, et l'on fit une marque dans un arbre sur un rocher, à la droite du ruisseau à la *Loutre*. On continua ensuite à chaîner 63 arpents jusqu'à la pointe des *Petits Bouleaux*. Cette partie de la seigneurie fut divisée en huit parts de huit arpents chaque, et après avoir été tirés au sort, elles échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, en partant de l'ouest : Isa-

belle Lepage, Marie Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, Thérèse Lepage, Cécile Lepage, Geneviève Lepage, Véronique Lepage et Lepage de Saint-Germain (1).

On remarque le marché de dupe que fit là Paul Lepage en consentant à ce partage qui lui fit perdre du coup et les onze arpents acquis de son frère le 20 juin 1750 et la renonciation de tous ses droits du fief de Rimouski, pris de ces onze arpents de terre. Or, voici quels étaient ces droits : de la succession de son père, 8 arpents et 4 perches; succession de sa mère (la seigneurie était un conquet de la communauté qui avait existé entre René Lepage et Marie-Madeleine Gagnon), 10 arpents et demi. Comme l'île Saint-Barnabé fait partie et accessoire de Rimouski et qu'elle a une superficie de deux lieues, il avait droit, tant des chefs paternel et maternel que par successions collatérales à très-près de 15 arpents, soit une perte sèche de 37½ arpents.

Pendant plus de trente ans ce domaine de 63 arpents de front sur deux lieues de profondeur fut sa propriété « incommutable »; à 71 ans il songea à s'en dessaisir. Je dois à l'obligeance de notre ancien représentant à la Législature, l'Hon. Juge Chauveau, l'acte de donation qui fut passé à cet effet, on conviendra qu'il n'est pas rédigé dans un langage pas précisément académique; messieurs les notaires Belzile, Gauvreau, Pelletier, Larrivière, Gagnon, Laberge, etc., de notre district refuseront peut-être d'adopter la phraséologie de leur pseudo-confrères des temps jadis. Tout de même il a ses mérites, entr'autres celui, par exemple, de nous faire connaître qu'une terre de 63 arpents de front avec une profondeur de deux lieues d'il y a 120 ans, était cotée à la valeur de l'une de nos petites fermes.

Cet acte, le voici dans toute la fraîcheur de ses cinq-quarts de siècle :

(1) C'est à la suite de ce partage que nos notaires, quand ils "instrumentent" dans des transactions territoriales dans cette partie de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père et des Sainte-Luce enclavant ces 63 arpents, n'omettent jamais d'écrire : "... dans la seigneurie de Lessard ou de Lamolaye " (ou de Molé, de la Molle, etc., car ce nom est orthographié de différentes manières).

J. W. M.

(à suivre)

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été acquis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

Fieri Facias de bonis et de terris.
Province de Québec
District de Rimouski
No 3182
COUR SUPÉRIEURE
Adhémar St-Laurent, Demandeur,
Joseph St-Laurent, Défendeur.
SAVOIR : 1. Une terre située en la paroisse de St-Moise, contenant environ deux arpents et demi de front sur environ sept arpents de profondeur, à distraire du lot connu et désigné sous le numéro (1) du cadastre officiel du dixième rang du canton McNider, bornée au nord par une ligne droite courant de la grande ligne au terrain de Julien Michaud, et longeant le terrain loué à F. R. Morneau & Cie, au sud par le lot numéro 1 du onzième rang du dit canton, à l'ouest par la grande ligne entre les cantons McNider et Cabot, et à l'est par le terrain de Julien Michaud, avec bâtisses.
2. Une autre terre située en la même paroisse, contenant trois arpents de front sur la profondeur du rang, connue et désignée sous les Nos. 1 et 2 du cadastre officiel du onzième rang du canton McNider, avec bâtisses.
Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de St-Moise, le 8 novembre 1905, à 10 hrs de l'avant-midi.
L. N. ASSELIN, Shéri
Rimouski, 4 octobre 1905.

JOS. T. CHENARD
Agent-Général pour le District de Québec de la Cie d'Assurance-Vie :

GREAT WEST LIFE,
DE WINNIPEG.
Succursale de Québec :
Bâtisse, Banque Hochelaga, Québec.
Cette Compagnie Canadienne place l'argent de ses assurés à un taux d'intérêt qui surpasse de 2 p. c. le taux des autres Cies.
Résultat : Ses primes sont plus basses et ses profits plus élevés.
Cette Compagnie a des Agents dans plusieurs endroits, elle en nomme là où il n'y en a pas encore.

(1) Greffe Boisseau, 11 février 1749.

A VENDRE
GALERIE DES PRETRES DU DIOCESE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, par le Rev. E. P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, comté de Temiscouata P. Q.
Encore quelques volumes. Prix \$1.00 franco S'adresser à l'auteur.

FLEUR ET GRAIN
EN GROS
FLEUR & GRAINS, de toutes sortes
GRU, SON, MOULÉE, BLE d'INDE
canadien et américain,
No. 3 et mêlé.
Spécialités : par lots de chars,
(car load)
Aussi : Grains et graines de semence

Lard en quart, Graisse en sceau
ou chaudière.
PRIX LES PLUS BAS DU MARCHÉ
Toute commande recevra une prompt attention, et le patronage de Mess. les marchands est respectueusement sollicité.
S. Z. COTE
GERANT LOCAL
ST-ANACLET

Hotel St-Germain

Ce grand et magnifique hôtel que vient d'acheter M. Frs Bertrand, sera ré-ouvert au public. le

15 JUIN PROCHAIN
et sera tenu sur un haut pied. Le public voyageur est cordialement invité à continuer d'accorder son patronage à
L'HOTEL ST-GERMAIN

On y trouvera toujours tout le confort désirable, et le service se fera avec une très grande politesse.

Pension de première classe
VINS, LIQUEURS, CIGARES,
des meilleures marques.
Frs. BERTRAND
PROPRIÉTAIRE
RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI



LE ministre des travaux publics recevra jusqu'au jeudi, 2 novembre 1905, inclusivement, des soumissions pour la construction d'un éperon au quai de la Rivière Ouelle, comté de Kamouraska, lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : " Soumission pour quai de la Rivière Ouelle. "

On peut consulter les plans et devis au bureau de M. Ph. Béland, commis des travaux publics, bureau de poste de Québec, au bureau du maître de poste de la Rivière Ouelle, P. Q., ainsi qu'au ministère des travaux publics, à Ottawa.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de sept cent dollars (\$700.00) à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Le chèque dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées sera remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
FRED. GÉLINAS,
Secrétaire.

Ministère des travaux publics,
Ottawa, 2 octobre 1905.



GOELETTE St-Hilaire
Capt. JOS. BOUILLON

Cette magnifique goëlette, jaugeant 50 tonnes, n'ayant que trois ans de service, fera le transport des marchandises, de Québec à Rimouski, régulièrement pendant cette saison.

Je sollicite le patronage de tous, et je promets entière satisfaction.

Capt. Jos. Bouillon
RIMOUSKI, QUAI.
QUEBEC, Quai Renaud No 4.

—Cartes « bouquet spirituel », très beaux dessins, pour offrandes de messes, ou autres faveurs. De 20 c. 30 c. 40 c. la pièce. Vous pouvez donner vos ordres par téléphone ou par maille à l'Imprimerie Générale de Rimouski.

La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876
Assurances en force : **\$10,000,000.**

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très bas

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

M. RINGUET

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.

VIN DE MESSE garanti pur et avec certificat.

Gin Canadien « CROIX ROUGE » en entrepôt et au PRIX DU GROS.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

Cet espace est réservé par.....

THÉO. ROY

EMBOUTEILLEUR DES CÉLÈBRES

BIÈRE ET PORTER

DE

S.G. NUTTER, DE SHERBROOKE

La Banque Nationale
BUREAU CHEF QUEBEC

Capital autorisé - - \$2,000,000.00
Capital souscrit - - 1,500,000.00
Capital payé - - 1,500,000.00
Fonds de réserve - - 500,000.00
Profits indivis - - - - - \$3,166.26

DIRECTEURS :

R. AUDETTE, Eer. Président.

L'Hon. Juge CHAUVEAU - Vice-Président
N. RIOUX, Eer. NAZ. FORTIER, Eer.
V. CHATEAUVERT, Eer. J. B. LALIBERTE, Eer.
VICTOR LEMIEUX, Eer.

P. LAFRANCE - - - - - Gérant.
N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

SUCCURSALES :

Québec	St-Roch.	Montmagny, Qué.
"	Rue St-Jenn.	Fraserville, Qué.
Montréal	St-Jacques.	St-Casimir, Qué.
Ottawa, Ont.	Nicolet, Qué.	Nicolet, Qué.
Sherbrooke, Qué.	Coaticook, Qué.	Baie Saint-Paul, Qué.
Beauveville, Qué.	Plessisville, Qué.	Lévis, Qué.
St-Mario Beauce, Qué.	Trois-Pistoles, Qué.	St-Charles, Bellechasse
Chicoutimi, Qué.	St-Evariste Sta., Beauce	Amqui, Qué.
Roberval, Qué.	St-Jacques, Qué.	Deschambault, Qué.
St-Hyacinthe, Qué.	St-Jean, P. Q.	St-Anne de la
Joliette, Qué.	Rimouski, Qué.	Murray-Bay, Qué.
St-François du Lac	Poeticière.	

Reçoit des dépôts tant en Comptes Courants qu'au Département d'Épargne.
Alloue l'intérêt ordinaire sur les dépôts au Département d'Épargne; cet intérêt étant capitalisé tous les six mois.
Transige les affaires de banques en général.
P. VALLEE,
Gérant à Rimouski.

22-04.12m

Aqueducs, Egouts, Eclairage, Ponts, Tramways

GES TRAVAUX SONT EXECUTES

— PAR LE —

Crédit Municipal

1. Pour le compte des Corporations, A prix fixé d'avance, payable en argent ou en obligations (débentures) municipales;
2. En vertu de Concessions (Franchises), Aux frais de la Société, qui se charge de la construction et de l'exploitation des travaux.
3. Pour le compte de Compagnies privées Ou de personnes à qui la Société fournit des plans, devis et estimations et prête une grosse partie des capitaux requis pour la construction.

POUR RENSEIGNEMENTS, PLANS, DEVIS, ESTIMATIONS, CONCESSIONS, EXECUTION, CAPITAUX, s'adresser au

Crédit Municipal Canadien

MONTREAL.

JOSEPH LEPAGE
VOITURIER

Toujours en route.

VOITURES, HARNAIS, Etc



RIMOUSKI - P. Q.